

Comment réduire l'impact du numérique en entreprise ?

Publié par [Eliseo Mucciante](#)



Les avancées du numérique sont telles qu'elles ont commencé à produire leurs méfaits sur l'environnement. Prévenues, les entreprises vont devoir faire preuve d'imagination.

Quatre-vingt milliards d'objets connectés sont aujourd'hui recensés dans le monde. Tous les équipements électroniques consomment de l'énergie. Mis bout à bout, cela représente 8 à 10 % des consommations d'électricité mondiale répartie entre les terminaux, les réseaux et les data centers. « *La digitalisation de la vie ajoutée à l'augmentation du nombre d'objets connectés aboutit à l'explosion des usages numériques et tout ce qui y est associé...* » explique Caroline Vateau, directrice du numérique chez Neutreo, Groupe APL (1er cabinet de conseil et d'ingénierie spécialisé dans la conception et construction de data centers en France). Intervenant dans le cadre d'un webinaire organisé par la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et la CCI Savoie, elle a fait prendre conscience à chacun de l'impact énergétique du numérique en entreprise, tout en offrant quelques solutions pour en réduire les effets. Charité ordonnée commence par soi-même. Au bureau, une page sur sept serait directement mise au panier sans avoir été lue.

La Wifi plutôt que la 4G gourmande

Dès lors, comment adopter une attitude "numérique responsable" ? « *En prenant le contrôle de ses équipements !* » répond tout bonnement Caroline Vateau. Cela commence par entretenir son matériel pour pouvoir l'utiliser plus longtemps. On peut également

opter, dès qu'on le peut, pour la connexion Wifi, plutôt que la 4G, plus énergivore, et qui vide les batteries plus vite. L'idéal serait d'avoir un usage raisonné des équipements et services numériques, tels que, les logiciels ou les sites web. Pensez que 80 % des Français changent leur téléphone alors qu'il fonctionne encore ! Autre mauvaise habitude à bannir : 15 % seulement des 60 millions de cartouches utilisées chaque année en France sont recyclés. N'en jetez plus, pourrait-on dire, dans un mauvais jeu de mots !

« *Il est urgent de concilier les deux transitions majeures que sont le digital et l'environnemental* », martèle Caroline Vateau. Pour cela, elle conseille aux entreprises d'agir à plusieurs niveaux : « *réduire les impacts environnementaux de leurs activités numériques propres ; écoconcevoir des services numériques qui permettent de réduire leur empreinte environnementale* ». Le challenge s'avère élevé : chaque Français produit par an 21 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques, les fameux "DEEE" qui encombrant depuis quelques temps déjà les centres de tri sélectifs.

L'info en plus

60. Un téléphone portable contiendrait plus de 60 métaux différents (cf. UNEP, 2011). 16 kg de matières premières sont nécessaires pour fabriquer une puce électronique d'un gramme.

10 bonnes pratiques. L'Ademe (Agence de la transition écologique) livre 10 bonnes pratiques pour alléger les consommations en télétravail ou au bureau :

1. Mettre les adresses web fréquemment consultées en favoris.
2. Penser à fermer les pages internet une fois votre recherche aboutie.
3. Alléger les échanges sur messagerie.
4. Faire le ménage dans sa boîte mail.
5. Limiter le poids des réunions en ligne.
6. Faire le ménage dans le Cloud.
7. Modérer le streaming vidéo.
8. Utiliser le Wifi plutôt que la 4G sur les téléphones portables.
9. Désactiver les transferts automatiques de données des téléphones portables.
10. Vous aimez travailler en musique ? Écoutez la radio plutôt que les sites en streaming.

Transition numérique : le Sénat propose une feuille de route. « *À mon sens, le numérique permet des gains environnementaux, mais nous devons faire en sorte qu'ils ne soient pas annulés par ses impacts en matière d'émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation*

des ressources abiotiques, de consommation d'énergie ou encore d'utilisation d'eau douce. Avec les membres de la mission d'information, nous formulons 25 propositions pour une transition numérique écologique. Elles intégreront la feuille de route qui sera transmise au Gouvernement en vue des futures négociations relatives au Pacte vert pour l'Europe », confie Patrick Chaize, Sénateur de l'Ain, vice-président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, président du groupe d'études Numérique du Sénat. Et de prévenir : « Si rien n'est fait pour réduire son impact sur l'environnement, le numérique pourrait représenter près de 7 % des émissions de gaz à effet de serre de la France en 2040, soit, +60 % par rapport à aujourd'hui. »
